

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-141

**OBJET : Arrêté de stationnement, Rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay**

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Monsieur Jean-Michel TOUMAZET visant à faire réserver des places de stationnement devant le 27 rue de Vire (2ème étage gauche), Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement (camion de 50m3 avec attelage), le 1er Août 2022 de 8h00 à 17h00;

## ARRÊTE

**Article 1** – Des places de stationnement sont réservées devant le 27 rue de Vire le lundi 1er août de 8h00 à 17h00.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Jean-Michel TOUMAZET,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 25 juillet 2022.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

